

SERVICES de l'AUTOMOBILE

PAS DE PETITS DROITS POUR LES SALARIÉS DES PETITES ENTREPRISES

Pour la majorité des salariés des TPE, la convention collective, négociée par les syndicats, représente l'essentiel des droits dont ils bénéficient au-delà du Code du travail. Ces droits ne sont pas toujours connus par les salariés. La CFDT, première organisation syndicale en France, vous en informe.

Réponse à la carte



Accords/Rémunérations
<https://vu.fr/Ymzmo>



Adhérer à la CFDT*



C'EST MON DROIT

EN SAVOIR PLUS
www.fgmm.cfdt.fr
Métal'Échanges
www.cfdt.fr

*La cotisation est égale à **0,75% du salaire net**. 66% sont déductibles du montant de l'impôt ou font l'objet d'un crédit d'impôt.

L'association sociale APASCA vous permet d'obtenir des aides notamment dans les domaines suivants :

- Aides études
- Actions sociales.
- Activités culturelles et sportives.
- Séjours scolaires.

À consulter sur www.irp-auto.com

TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS EN SITUATION DE HANDICAP

Le Guide de bonnes pratiques de la branche des services de l'automobile en faveur de l'emploi des travailleurs en situation de handicap a été conçu en partenariat avec la Commission paritaire nationale. Vous pourrez le télécharger ici :

<https://www.irp-auto.com/actualites/handicap-en-entreprise-guide-pratique>

Barème des salaires minima conventionnel n° 105 du 18 janvier 2024

Valeur de point de formation-qualité : 3,47 euros

Indemnité de panier : 6,09 euros

Le salaire minima conventionnel correspond au salaire en dessous duquel aucun salarié, en fonction de son échelon, ne peut être rémunéré.

Ouvrier - Employé		Maîtrise		Cadres	
Échelon	MG 35 H	Échelon	MG 35 H	Niveau/Degré	MG 35 H
12	2 176	25	2 727	V	5 688
11	2 124	24	2 587	IV C	5 121
10	2 073	23	2 449	IV B	4 838
9	2 029	22	2 312	IV A	4 558
8	1 970	21	2 239	III C	4 275
7	1 925	20	2 176	III B	3 993
6	1 893	19	2 171	III A	3 710
5	1 859	18	2 164	II C	3 430
4	1 842	17	2 148	II B	3 148
3	1 819			II A	2 868
2	1 802			I C	2 727
1	1 785			I B	2 587
				I A	2 449

Sur www.cfdt-fgmm.fr/ rémunérations ou conventions et accords/services automobile, retrouvez chaque année le barème des salaires.

FAIRE RESPECTER VOS DROITS

Vous n'avez pas de représentant ?

CONTACTEZ-NOUS !



**Syndicat CFDT
Métallurgie Aquitaine**
8 rue Théodore Gardère
33080 Bordeaux Cedex
T : 06 86 84 44 26
E : aquitaine@fgmm.cfdt.fr

SOLIDARITÉ ET PRÉVENTION

Chaque salarié de la Branche peut bénéficier d'actions de solidarité et de prévention en fonction de sa propre situation.

- L'assistance à la suite du décès d'un salarié, d'un conjoint ou d'un enfant.
- Le soutien aux aidants familiaux.
- L'aide aux personnes en situation de handicap.
- L'accompagnement face à une situation d'addiction.

Pour plus de détail, ces actions sont consultables sur le site www.ipr-auto.com dans votre espace personnel.

Les partenaires sociaux ont rédigé un guide sur la prévention et les risques professionnels.

- À télécharger à partir du site de la CFDT Métallurgie : <https://vu.fr/Ymzmo>



La CFDT Métallurgie en région
<https://cfdt-fgmm.fr/nous-contacter/>